



Le Pass'Sport revient pour la saison 2023-2024.

publié le 05/10/2023

Descriptif :

Le Pass'Sport revient pour la saison 2023-2024. Présentation des ayants droits et des modalités d'obtention.

Le Pass'Sport revient pour la saison 2023-2024 avec une offre élargie.

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des jeunes.

L'État a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 6,7 millions d'enfants et jeunes adultes dans un club sportif, une association ou une salle de sport pour la saison 2023-2024.

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans un club sportif volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2023-2024.

Qui est concerné ?

Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

- 🕒 Le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus.
- 🕒 Le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus.
- 🕒 Le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans..

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- 🕒 Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- 🕒 Les associations agréées jeunesse - éducation populaire ou sport et les structures du loisir sportif marchand (par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, etc.)

